



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 48
absents représentés : 7
absents : 3

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Olivier GOYENECHÉ, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Olivier PEANNE, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absents : Messieurs Hervé BOUYRIE, Eric LAHILLADE, Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Madame Alexandrine AZPEITIA.

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LA HAURIE II À SAUBRIGUES - FIXATION DES PRIX DES LOTS DE LA ZONE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de création, d'aménagement, de gestion et d'entretien des zones d'activité économique élargie à l'ensemble des zones de son territoire, la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud engage la commercialisation de 14 lots de la zone d'activité économique de La Haurie 2 sur la commune de Saubrigues.

Le terrain objet de la présente demande est situé dans la continuité de la zone d'activité existante dite de « La Haurie » sur la commune de Saubrigues. Le projet d'extension de l'actuelle zone d'activité de la Haurie comporte la création de 14 lots. La superficie du terrain à aménager est de 38 169m².

Les lots 1 à 14 sont destinés à accueillir des structures liées aux activités artisanales et de services. Il est proposé de les commercialiser au prix de 42 € HT /m² pour les lots < 1 500 m² et 40 € HT /m² pour les lots > 1 500 m² conformément à l'avis des domaines en date du 5 août 2020.

Afin de limiter les entretiens paysagers d'une bande de terrain limitrophe aux parties privatives ouest non aménageable, il est par ailleurs prévu d'intégrer ce domaine dans les lots à aménager.

Ainsi les lots 2, 3, 9, 10, 13 et 14 ont vu leur surface initiale légèrement augmenter.

Afin de ne pas impacter financièrement le tarif des ventes, il est toutefois proposé de maintenir le prix avec une majoration de 2€ /m² pour cette bande non aménageable des lots concernés.

LOT	Surface approximative en m ²	Prix de vente proposé HT
Lot 1	892	37 464 €
Lot 2	2 220	82 682 €
Lot 3	1 602	60 356 €
Lot 4	1 554	62 160 €
Lot 5	1 556	62 240 €
Lot 6	1 000	42 000 €
Lot 7	1 000	42 000 €
Lot 8	2 016	80 640 €
Lot 9	1 206	47 412 €
Lot 10	1 074	42 148 €
Lot 11	1 451	60 942 €
Lot 12	1 509	60 360 €
Lot 13	2 258	79 414 €
Lot 14	1 355	50 110 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code civil ;

VU l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n° 2017/1076 en date du 22 décembre 2017 portant modification et mise en conformité des statuts de la communauté de communes conformément aux dispositions de l'article 76-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et portant modification des statuts ;

VU l'avis de France Domaine en date du 5 août 2020 fixant la valeur vénale des lots à 41 € HT /m² ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver la fixation des prix de commercialisation des lots de la zone d'activité de La Haurie II à Saubrigues à 42 € HT /m² pour les lots < 1 500 m² et 40 € HT /m² pour les lots > 1 500 m².

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 septembre 2020

Le président,

Pierre Froustey